

Image not found or type unknown



Droits de succession et convention de transmission

Par **chouf**, le **10/08/2014** à **11:44**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** Faut il ajouter ce qu'un bénéficiaire reçoit d'une convention de transmission de la banque postale quand le titulaire qui a signé la convention est décédé, comme cela est exigé , quand les contraintes légales sont remplies, pour une assurance vie? Le notaire, chargé de la liquidation de la succession nous précise que ce doit être aussi décompté pour le calcul des droits de ? Qu'en est il? Merci pour la réponse!